



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CET DU 7 décembre 2012 à 18h30

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée du 4 octobre 2012
3. Communication de la Présidente
4. Communication du Directeur
5. Projet Romanellaz : préavis du CET
6. Association du CET (contribution voyage d'étude)
7. Parole aux quarts
8. Divers

Présents :

Mme Albiker-Pochon Caroline, Mme Beaud Michelle, Mme Berthoud Johanne, Mme Carluccio Anne-Marie, M. Carnal Jacques, M. Cardinale Nicolas, Mme Chauvet Christine, M. Jaques Pierre-Albert

Excusé :

Mme Olela Snezana, Mme Rémy Marie-Claude, Mme Rodari Sophie, M. Guignet Joël.

Point 1 :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Point 2 :

Approbation du PV de l'assemblée du 4 octobre 2012 avec les modifications suivantes : point 12 «fait l'écho de doléances sur l'impossibilité..... » remplacé par « regrette le peu d'intérêt des préposés à demander une formation continue proposée par le responsable en regard des difficultés évoquées à tenir une classe »

Point 3 :

La Présidente donne quelques explications quant au mode de rétribution des membres du CET et du décompte de vacances qui a été établi ; le tarif horaire décompté est le même que celui appliqué aux commissions du Conseil communal (35.-/h).

Une contribution de 3h a été attribuée à chaque membre pour sa collaboration à l'organisation de la Fête des écoles et une participation de 100.- a été déduite comme participation aux frais des repas du CET.

Transports scolaires : une augmentation substantielle des tarifs de CarPostal dépassant fr. 30'000.- le montant porté au budget et ce sans augmentation de prestation est parvenue à la commune. Une négociation est en cours avec le transporteur tout comme une étude sur l'utilisation de ce service par nos élèves. Les premières statistiques démontrent que certains trajets se font les bus à moitié vides, voire moins. Un peu plus de 100 élèves bénéficient de cette prestation représentant un potentiel de 1800 voyageurs/semaine. En réalité, on dénombre env. 1200 voyageurs/semaine. Si les prochains comptages confirment cette statistique, il y aurait des pistes pour limiter les coûts par un remaniement de l'organisation et de l'optimisation du trajet en fonction du réel besoin en transport. La commission transport du CET sera appelée à préavis sur cette démarche.



CRISSIER

Dans la réflexion, il faudra analyser les solutions pour limiter le va-et-vient de véhicules de parents qui accompagnent leurs enfants. Avec l'application de la LEO, le transport scolaire doit être financé par la commune, ce qui risque de faire augmenter le budget.

Point 4 :

M. Jaques informe que tous les sponsors qui ont participé à la Fête des écoles ont été remerciés officiellement.

Il transmet une demande : lors d'un prochain échange linguistique d'élèves de 9^{ème}, il ne peut être répondu favorablement à la demande de subventionnement des transports des élèves par le budget des écoles ; par contre, il propose que l'Association du CET prenne en charge 50% du transport des élèves (env. 10) et 100% du transport de l'accompagnant.

Le comité de l'Association du CET va statuer.

Point 5 :

Le projet Romanellaz qui se nomme « Flinstone » est présenté par le directeur des écoles, qu'il commente avec beaucoup d'enthousiasme. Le préavis pour le crédit d'étude va être proposé au conseil communal en février. Un membre du CET membre du conseil communal pourrait faire partie de la commission d'étude du préavis.

Selon l'art. 109 de la loi scolaire et 187 RLS, le CET a pris acte du projet et se trouve satisfait que le jury ait choisi celui-ci à l'unanimité.

Point 6 :

Une demande d'un enseignant de sport est relayée : celui-ci propose que les classes qui ne participent pas au de camp de ski ne devraient pas recevoir la contribution communale pour le voyage d'études et que celle-ci devrait être redistribuée aux autres élèves/cycles ; la direction n'entre pas en matière dans ce cas.

On rappelle que la commune contribue à un camp (camp de ski ou voyage d'étude) pour les élèves de 9^{ème} année ; un second est possible, mais aux frais de l'élève.

On rappelle qu'une contribution minimum doit être exigée des parents.

Suite à une demande de contribution de la part de l'Association du CET pour favoriser le voyage d'étude en 9^{ème} année, Mme Berthoud propose que le maître présente une demande d'allocation supplémentaire au CET ou que le CET décide d'une attribution forfaitaire.

La décision suivante est prise : **dans le cadre d'une double activité, les frais inhérents au personnel d'encadrement peut être pris en charge par l'Association du CET.**

M. Carnal rappelle que c'est l'assemblée de l'Association du CET qui statue sur les demandes de subventionnement par le fond de l'Association

Une sortie de fr. 313.- figurant dans le décompte bancaire le 4.10.2011 ne se justifie pas ; la secrétaire fera des recherches dans les anciens PV.

La comptabilité sera établie sur une année civile.

Les contrôleurs aux comptes sont sous la responsabilité de la Bourse communale.

Point 7 : néant

Point 8 :

Un éloge est fait à la commune pour la remercier de sa générosité concernant les activités parascolaires. Une statistique démontre que la commune de Crissier est très généreuse dans l'attribution de ses contributions aux élèves concernant les colonies, camps, caisse de classe, activités parascolaires.



CRISSIER

Une demande est faite afin de pouvoir disposer d'une page dans le Crissier-contact, dans le but de pouvoir relayer le travail des enseignants, de montrer la dynamique de l'école, etc...Mme Rémy s'est proposée de faire le lien avec la commune et d'être l'interlocutrice des enseignants.

Toutes les informations officielles, les activités diverses, etc... seront publiées.

Mme Rodari a rédigé un document, en attente d'un préavis du CET ; le CET approuve cette idée à l'unanimité. Le CET fera une demande formelle au Greffe municipal.

Mme Albiker-Pochon s'est rendue à une présentation FORCE dans une classe à Renens ; il s'agit de prévention de la violence de manière interactive, sur deux périodes.

La manière d'aborder le sujet a été suivie par les élèves qui sont restés attentifs ; les parents sont formés pour l'occasion.

Ce projet est clé en main et coûte fr. 250.-/classe.

Le bilan est plutôt positif ; il faudrait trouver le bon moment pour pouvoir le proposer aux enseignants de notre commune. Le plus propice semble être en début d'année scolaire (expérience de Renens), l'occasion favorable à une bonne dynamique entre les élèves et les enseignants.

Hasard du calendrier, ce projet va être présenté la semaine prochaine en conférence des maîtres ; à la suite de cette séance, nous aurons les avis/échos afin de donner suite à ce projet.

On met en avant la problématique de la planification des activités parascolaires en début d'année, déjà bien chargée. Afin de pouvoir dispenser le programme FORCE en début d'année scolaire, il serait souhaitable de planifier les contrôles dentaires à une autre période,

Une séance avec les délégués de classe sera prévue prochainement.

On s'inquiète de remarquer que les préposés aux devoirs accompagnés n'ont pas pu consulter les documents concernant la sécurité et les mesures d'urgence, contenus dans l'enveloppe de rentrée ; la demande est à faire par le responsable.

M. Jaques remercie le quart parents pour l'assemblée des parents menée de manière remarquable et Mme Beaud pour la maîtrise de ses dossiers et la qualité de ses réponses.

FIN 21h00

Michelle Beaud, présidente

A.-M Carluccio, secrétaire